



COMITÉ DES FORÊTS

GRUPE DE TRAVAIL SUR LES FORÊTS ET LES SYSTÈMES AGROSYLVOPASTORAUX DES ZONES ARIDES

Deuxième session (à distance)

17-18 novembre 2021

RÉFLEXIONS STRATÉGIQUES SUR LE RÔLE DU GROUPE DE TRAVAIL AU SEIN DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL POUR LA GESTION DURABLE DES FORÊTS ET DES SYSTÈMES AGROSYLVOPASTORAUX DES ZONES ARIDES

Résumé

Le présent document contient une analyse des principales tendances et des nouveaux enjeux relatifs à la gestion des zones arides et des systèmes agrosylvopastoraux, sur lesquels le Groupe de travail est appelé à porter son attention. Les questions dont le Groupe de travail pourrait s'occuper en priorité à cet égard sont indiquées dans le plan de travail proposé pour 2022-2024.

Suite que le Groupe de travail est invité à donner

Le Groupe de travail souhaitera peut-être:

- Concourir à la réalisation des objectifs de l'Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux qui sera célébrée en 2026, en mobilisant et déployant les compétences interrégionales spécialisées de ses membres et en encourageant des systèmes agrosylvopastoraux durables qui soient à la fois innovants et interconnectés.
- Examiner le projet de plan de travail pour 2022-2024 et demander au Secrétariat d'en établir la version définitive, sous la conduite du Comité directeur, puis de publier le plan de travail sur le site web du Groupe de travail.
- Renforcer la coopération aux fins de la mise en œuvre du plan de travail pour 2022-2024 et promouvoir la collaboration Sud-Sud autour d'activités intersectorielles en vue d'amplifier la contribution du Groupe de travail à la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes.
- Appuyer les initiatives de mobilisation de ressources afin que le Groupe de travail puisse assurer l'organisation de ses sessions et la mise en œuvre de ses activités en 2022-2024.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:

Secrétariat du Groupe de travail
Drylands-WGCOFO@fao.org

a. Éléments de réflexion pour le renforcement des activités du Groupe de travail et définition des domaines d'action prioritaires

I. Généralités

1. Les zones arides, qui couvrent 41 pour cent des terres émergées de la planète, abritent la moitié du cheptel, 27 pour cent des forêts du monde et 35 pour cent des hauts lieux de la biodiversité (FAO, 2019)¹. Or, ces terres sont fortement dégradées par des pratiques forestières et agricoles non viables, en raison notamment de niveaux d'exploitation et de récolte insoutenables, du défrichement, de l'épuisement des nutriments, du surpâturage, d'une irrigation inadaptée et de l'utilisation excessive de produits agrochimiques. Le processus de dégradation des terres est accentué par le changement climatique qui s'accompagne de températures plus élevées, de sécheresses fréquentes, de conditions météorologiques extrêmes et de l'érosion des sols, conduisant à la désertification. Ces phénomènes engendrent une instabilité qui donne lieu à des inégalités de revenus et à des déplacements de population, si bien que les ressources raréfiées sont l'objet d'une forte concurrence dont s'ensuivent des conflits. Aussi, face à la vulnérabilité des zones arides, est-il urgent d'adopter des approches innovantes qui puissent contribuer à améliorer la sécurité alimentaire et à renforcer la résilience dans le contexte du changement climatique. Dans le cadre de cette démarche, une attention privilégiée doit être donnée aux savoirs des femmes et des groupes autochtones.

II. Éléments pouvant être pris en compte pour renforcer les domaines d'action du Groupe de travail (2022-2024)

2. La FAO reconnaît la vulnérabilité des zones arides, leur importance et la contribution essentielle que celles-ci apportent aux systèmes agroalimentaires mondiaux (C2021/3)². Les zones arides constituent l'un des principaux écosystèmes de la planète et s'inscrivent pleinement dans le cadre des « quatre améliorations » visées en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie – qui constituent les grands piliers du Cadre stratégique de la FAO 2022-2031. La présente section contient une synthèse des recommandations issues des organes statutaires et des organes directeurs de la FAO, des principales initiatives pertinentes et des contributions importantes émanant d'organismes partenaires, visant à éclairer la définition des domaines d'action du Groupe de travail pour 2022-2024³.

3. À sa cent vingt-huitième session, le Comité du Programme de la FAO « a encouragé la FAO à chercher des moyens novateurs de renforcer les liens entre l'agriculture durable, la gestion durable des forêts et le développement de l'agroforesterie »⁴. En parallèle, à sa vingt-septième session, le Comité de l'agriculture a demandé à la FAO de renforcer son appui aux Membres dans le domaine des politiques et son assistance technique, en élaborant des mécanismes institutionnels visant à faciliter la mise en œuvre de politiques et d'investissements en matière d'élevage, notamment par la diffusion de bonnes pratiques, l'échange d'informations et la coopération technique en faveur d'une production animale durable⁵.

4. À sa quarante-deuxième session, tenue en juin 2021, la Conférence de la FAO a approuvé la proposition formulée par le Gouvernement mongol visant à ce qu'une année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux soit célébrée en 2026. Elle a demandé au Directeur général de

¹ *Trees, forests and land use in drylands: the first global assessment – Full report* (Arbres, forêts et utilisation des terres dans les zones arides: première évaluation mondiale) (rapport complet, en anglais). Étude FAO forêts 184. Rome. <https://www.fao.org/3/ca7148en/ca7148en.pdf>.

² <https://www.fao.org/3/ne576fr/ne576fr.pdf>.

³ FAO. (2021). Plan à moyen terme 2022-2025 et Programme de travail et budget 2022-2023 du Directeur général. [ne576fr.pdf](https://www.fao.org/3/ne576fr.pdf) (fao.org).

⁴ FAO. (2020). [Rapport de la cent vingt-huitième session du Comité du Programme \(8-18 juin 2020\), section XVI. Informations actualisées sur la gestion durable des forêts.](#)

⁵ [Vingt-septième session du Comité de l'agriculture \(FAO, 2021, paragraphes 12, 13 et 14\).](#)

la FAO de communiquer la résolution adoptée au Secrétaire général de l'ONU afin que l'Assemblée générale des Nations Unies étudie, en septembre 2021, la possibilité de proclamer l'année 2026 Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux. La résolution offre l'occasion de réfléchir aux politiques dont il est besoin pour assurer non seulement la transformation durable des zones arides, mais aussi une meilleure intégration des approches axées sur les forêts et le paysage⁶.

5. À sa cent soixante-sixième session, tenue en avril 2021, le Conseil de la FAO a approuvé le Plan d'action 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture, dans lequel est évoquée la contribution que le Groupe de travail apporte à la concrétisation de la résultante 4 (Renforcement de la coordination et de l'exécution des travaux de la FAO relatifs à la biodiversité) du domaine d'action essentiel 4 consistant à renforcer les capacités de la FAO pour les questions relatives à la biodiversité⁷.

6. La FAO s'emploie à mettre en place un programme mondial sur l'agriculture durable dans les zones arides, en collaboration avec le Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture dans des conditions de changement climatique (COAG/2020/17)⁸, tel qu'annoncé par le Comité de l'agriculture, à sa vingt-septième session⁹, tenue du 28 septembre au 2 octobre 2020. Lors de cette session, le Comité a approuvé le «Programme mondial sur l'agriculture durable dans les zones arides», reconnaissant que celui-ci contribuait à faire progresser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et a demandé à la FAO de l'intégrer dans ses activités¹⁰. Le programme, qui sera pleinement en phase avec le nouveau Cadre stratégique de la FAO 2022-2031, offrira une plateforme pour des échanges participatifs Sud-Sud en appuyant à la fois des approches innovantes et des projets de recherche et développement pour des systèmes de production agricole durables dans les zones arides.

7. La trente-sixième session de la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord¹¹, qui se tiendra en 2022, offrira aux membres du Groupe de travail de la région l'occasion de trouver des moyens innovants pour transformer les systèmes alimentaires, et cela en misant sur le renforcement des liens d'interdépendance entre l'agriculture durable, les parcours et la gestion des forêts, sur la prévention de toute nouvelle dégradation des terres et des ressources en eau ainsi que sur la lutte contre l'appauvrissement de la biodiversité, afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

8. La Plateforme des connaissances pastorales¹², qui est hébergée par la FAO, sert à la fois de référentiel d'excellence technique concernant l'élevage pastoral et les moyens d'existence des populations pastorales, et de tribune neutre pour l'échange d'informations et la création d'alliances entre les pasteurs et les parties prenantes s'occupant de questions relatives au pastoralisme. À ce titre, la plateforme offre aux communautés pastorales et aux principaux acteurs concernés la possibilité de faire entendre clairement leurs préoccupations dans les instances appropriées et d'appuyer leurs savoirs sur des documents, tout en nouant des partenariats entre les parties prenantes, y compris avec les alliances et réseaux pastoraux.

⁶ [Vingt-septième session du Comité de l'agriculture/point 4.4: Activités de la FAO dans le domaine des parcours et du pastoralisme et proposition relative à une Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux.](#)

⁷ [Plan d'action révisé 2021-2023 pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture.](#)

⁸ [COAG/2020/17 – Vers un programme mondial sur l'agriculture durable dans les zones arides, en collaboration avec le Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture dans des conditions de changement climatique \(fao.org\).](#)

⁹ [COAG/2020/INF/15 – Vers un programme mondial sur l'agriculture durable dans les zones arides \(fao.org\)](#)

¹⁰ [C/2021/21 – Rapport de la vingt-septième session du Comité de l'agriculture \(28 septembre - 2 octobre 2020\) \(fao.org\).](#)

¹¹ [Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord | Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.](#)

¹² [Plateforme des connaissances pastorales | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture \(fao.org\).](#)

9. La Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel¹³ est une initiative phare lancée par l'Union africaine en 2007 afin de concrétiser la restauration de 100 millions d'hectares de terres dégradées, le piégeage de 250 millions de tonnes de carbone et la création de 10 millions d'emplois verts, à l'horizon 2030, tout en contribuant au reverdissement du paysage au moyen d'une «ceinture verte» de 8 000 km longeant les zones arides d'Afrique. La FAO a apporté son appui à la mise en œuvre de l'initiative de la Grande muraille verte dans 11 pays, au titre du programme Action contre la désertification¹⁴, financé par l'Union européenne et le Groupe des États d'Afrique et des Caraïbes, d'une part, et dans trois pays, dans le cadre du programme BRIDGES (*Boosting Restoration, Income, Development, Generating Ecosystem Services*), financé par la Turquie¹⁵, d'autre part. La diffusion des enseignements tirés de ces deux programmes apporte des éléments à l'appui des processus de restauration des paysages des zones arides, menés à grande échelle, dans lesquels sont représentés les éleveurs pastoraux et les agriculteurs et auxquels ceux-ci prennent part.

10. Le Cadre stratégique (2018-2030) de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification¹⁶ a pour objectif de parvenir à la neutralité en termes de dégradation des terres en mobilisant un engagement mondial en faveur de la prévention et de la réduction de la désertification et de la dégradation des terres, tout en restaurant la productivité des terres dégradées. La stratégie de la Convention permet de renforcer le rôle des membres du Groupe de travail en les aidant à concrétiser leurs objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres et à mettre en œuvre des plans de surveillance, en particulier au moyen d'outils de suivi innovants, tels que le nouveau Cadre pour le suivi de la restauration des écosystèmes (FERM)¹⁷ et la Plateforme sur la remise en état des zones arides (DRIP)^{18, 19}.

11. À sa cinquantième session, tenue en juin 2019, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a demandé au Programme de travail de Nairobi de donner la priorité au thème de la biodiversité, en mettant l'accent sur les forêts et les herbages. Il a insisté sur la nécessité de suivre une méthode dite «de la connaissance à l'action» afin de mieux cerner les lacunes qui existaient entre les connaissances et l'action concrète dans les domaines de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique. Le Comité de l'adaptation de la CCNUCC a réuni des spécialistes et des praticiens afin d'étudier l'importance de la prise en compte de la biodiversité des forêts et des herbages et de leurs écosystèmes dans les stratégies d'adaptation²⁰.

12. Le Comité des questions forestières méditerranéennes – *Silva Mediterranea* – est un organe statutaire de la FAO qui travaille directement avec les administrations et les institutions de ses pays membres. Il a pour mission d'inscrire l'examen des questions relatives aux forêts méditerranéennes dans le cadre d'un processus participatif, en jouant un rôle de catalyseur aux fins de leur gestion, en proposant les appels à l'action pertinents et en articulant les activités de ses six groupes de travail autour de sujets d'actualité ou de nouvelles questions liées aux forêts. Le Groupe de travail n° 6 sur la désertification et la restauration des zones arides en Méditerranée, qui est piloté par la Turquie, est chargé de promouvoir et de faire connaître, aux niveaux régional et international, les pratiques

¹³ [Great Green Wall \(Grande muraille verte\)](#).

¹⁴ <https://www.fao.org/in-action/action-against-desertification/fr/>.

¹⁵ <https://www.fao.org/3/i7952e/i7952e.pdf>.

¹⁶ [1718648 \(unccd.int\)](#).

¹⁷ [Framework for Ecosystem Restoration Monitoring \(FERM\) \(cadre pour le suivi de la restauration des écosystèmes\) \(fao.org\)](#).

¹⁸ <https://www.fao.org/3/cb3400fr/cb3400fr.pdf> (fao.org).

¹⁹ [Dryland Restoration Initiative Platform \(DRIP\) \(plateforme sur la remise en état des zones arides\) | FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture](#).

²⁰ [The Nairobi work programme: The UNFCCC Knowledge-to-Action Hub for Climate Adaptation and Resilience \(programme de travail de Nairobi: plateforme «de la connaissance à l'action» de la CCNUCC pour l'adaptation et la résilience face au changement climatique | CCNUCC](#).

optimales et les enseignements tirés des projets, programmes et autres initiatives de lutte contre la désertification et la sécheresse et de restauration des forêts et des paysages en Méditerranée.

13. En 2019, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a approuvé son programme d'action de plus grande envergure visant les zones arides, à savoir le Programme d'impact sur la gestion durable des forêts – volet Gestion durable des zones arides²¹. Le Programme du FEM, dont un million de personnes devraient bénéficier, vise à assurer la gestion durable de 12 millions d'hectares de terres arides. Il s'agit d'émettre des avis techniques afin d'améliorer la cohérence globale du programme, de promouvoir la coopération Sud-Sud, de renforcer le dialogue avec les acteurs régionaux concernés, de faciliter l'élaboration de produits axés sur la connaissance, la diffusion d'informations et la participation aux niveaux national et régional ainsi que de mettre en commun les résultats connus et les enseignements tirés de la mise en œuvre du Programme.

14. La Commission de la gestion des écosystèmes²² (CGE) de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) encourage l'application d'approches écosystémiques pour la gestion des paysages terrestres et marins, fournit des indications et un appui pour une gestion fondée sur les écosystèmes et s'attache à promouvoir des systèmes socioécologiques résilients face aux défis qui se posent au niveau mondial. Au cours de ces cinq dernières années, le Groupe de spécialistes des zones arides de la CGE s'est employé à appeler l'attention sur les parcours, aux niveaux mondial et national.

15. Dans sa résolution 72/225 (janvier 2018), l'Assemblée générale des Nations Unies appelle à une action mondiale pour lutter contre les tempêtes de sable et de poussière. La Coalition pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière a été lancée lors d'une manifestation officielle tenue en marge de la quatorzième Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, à New Delhi (Inde), en septembre 2019. Plus d'une quinzaine d'entités des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et de membres affiliés ont rejoint la Coalition. Les travaux menés dans ce domaine relèvent de deux décisions importantes émanant de la Conférence des Parties à la Convention – les décisions 31/COP 13 (2017)²³ et 25/COP 14 (2019)²⁴ –, par lesquelles le secrétariat était invité à s'occuper de la question des incidences des tempêtes de sable et de poussière à tous les niveaux en vue de parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres et de pouvoir concrétiser la cible 3 de l'ODD 15. La Coalition est actuellement présidée par la FAO.

16. Le Sommet sur les systèmes alimentaires 2021 a été un événement catalyseur aux fins de la transformation des systèmes alimentaires mondiaux dont dépend la réalisation des ODD à l'horizon 2030. Le Sommet, de par les cinq pistes d'action qui ont été définies²⁵, a donné naissance à un certain nombre de coalitions et d'initiatives multipartites, que les acteurs concernés feront progresser en vue des objectifs du Programme 2030. Deux coalitions²⁶ – portant, respectivement, sur la lutte contre la crise alimentaire à l'interface entre l'aide humanitaire, le développement et la consolidation de la paix et sur les modèles de développement résilients face au climat et les systèmes alimentaires pour tous au-delà de 2030 –, appellent l'attention sur l'importance que revêt l'adoption d'approches innovantes tant pour renforcer la résilience face au changement climatique que pour instaurer une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable dans des contextes fragiles.

²¹ [Paysages durables des zones arides | FAO et FEM | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.](#)

²² [Dryland Ecosystems \(écosystèmes des zones arides\) | UICN.](#)

²³ [31/COP.13 | Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.](#)

²⁴ https://www.unccd.int/sites/default/files/sessions/documents/2019-12/ICCD_COP%2814%29_23_Add.1-1918355F.pdf.

²⁵ [Documentation | Nations Unies.](#)

²⁶ [Solutions et coalitions – Communauté du Sommet sur les systèmes alimentaires.](#)

III. Domaines d'action techniques prioritaires (2022-2024)

17. Face aux défis à relever et aux possibilités à saisir, tels qu'indiqués plus haut, les quatre principaux domaines d'activité proposés en tant que domaines d'action techniques prioritaires pour 2022-2024 conformément au mandat du Groupe de travail²⁷, sont les suivants:

- i. Transformation des systèmes de production forestiers et agrosylvopastoraux des zones arides:** S'agissant d'assurer la durabilité des systèmes de production alimentaire des zones arides (forêts et systèmes agrosylvopastoraux) et de pérenniser les moyens d'existence associés, face au changement climatique, tout en luttant contre la pauvreté et en réduisant les risques de conflits et de catastrophes, la transformation de la gestion des terres et des ressources naturelles s'impose. Ce changement peut être facilité par des mesures concrètes, à différentes échelles, et engagé à l'initiative de diverses parties prenantes. Une coopération et des partenariats doivent être établis entre les communautés, les pouvoirs publics, le secteur privé, les ONG, les universités et d'autres acteurs. Pour garantir des partenariats efficaces, les membres du Groupe de travail pourraient mener une action de promotion visant à favoriser la construction d'une vision commune entre les différentes parties prenantes et à faire connaître les innovations durables.
- ii. Méthodes innovantes pour surveiller et restaurer les zones arides:** Des solutions techniques applicables à la planification et à la surveillance de la restauration ont été mises au point au titre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), une initiative codirigée par la FAO et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Des avancées rapides ont été constatées dans la mise au point de moyens innovants pour la surveillance de la restauration, en particulier la technologie et l'imagerie géospatiales, ainsi que dans la prise en compte et la promotion des systèmes agrosylvopastoraux pour la transformation des systèmes agricoles et alimentaires des zones arides. Le Groupe de travail pourrait contribuer à la réalisation des objectifs de la Décennie en mobilisant les parties prenantes aux niveaux national et régional et en tirant parti de leurs compétences spécialisées en matière de planification et de surveillance de la restauration des zones arides.
- iii. Renforcement des moyens d'existence liés aux forêts et amélioration du bien-être humain dans le cadre du processus de redressement après la pandémie de covid-19, dans les régions arides:** Les forêts, qui couvrent environ un tiers de la superficie des zones arides du monde, procurent des biens et services vitaux aux communautés qu'elles abritent et à celles qui vivent dans les alentours, en particulier en fournissant du bois pour le chauffage, du fourrage pour le bétail et des produits forestiers non ligneux, en stabilisant le sol sur les terrains en pente et en offrant des zones ombragées aux personnes, aux animaux d'élevage et aux cultures. Les bienfaits que procurent les forêts et les arbres jouent un rôle essentiel dans le processus visant à reconstruire en mieux après la pandémie de covid-19. Les membres du Groupe de travail pourraient contribuer aux mesures de redressement mises en place après la pandémie aux niveaux national et régional, en apportant une aide au titre de la coopération Sud-Sud et en aidant la FAO à répondre aux demandes d'appui technique et d'assistance aux politiques émanant des pays.
- iv. Documentation sur les savoirs et diffusion des connaissances pour une collaboration renforcée et la transposition à plus grande échelle des pratiques de gestion et de restauration durables dans les régions arides:** Les stratégies mises au point pour la gestion durable des zones arides donnent souvent de bons résultats, mais l'incapacité à les étayer par des documents, à les systématiser, à les diffuser et à en tirer des enseignements, de manière adéquate, montre que les nouvelles initiatives tendent fréquemment à «réinventer la roue». Compte tenu de la multiplication des possibilités de promouvoir une participation élargie à la gestion durable des terres et des forêts, la nécessité d'introduire une composante participative se fait jour, s'agissant de l'établissement de documents à l'appui des connaissances acquises, de la surveillance du changement et de l'évaluation des incidences. Tirer parti de l'appartenance des membres du

²⁷ <https://www.fao.org/3/cb3403fr/cb3403fr.pdf>.

Groupe de travail à des régions arides diverses permettra de faire avancer le processus complexe de transposition, à plus grande échelle et à d'autres régions, des initiatives et des enseignements tirés de l'expérience, en contribuant à la diffusion des connaissances, notamment en mettant à profit l'expérience et les savoirs des femmes, des jeunes et des peuples autochtones, afin d'améliorer la résilience dans ces régions.

b. Approbation du plan de travail pour 2022-2024

18. Compte tenu des priorités définies, telles qu'indiquées plus haut, et conformément au mandat du Groupe de travail, il est proposé que le Groupe de travail s'acquitte des tâches suivantes au titre du prochain plan de travail (2022-2024), sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

Domaines d'action	Activités	Calendrier
1. Transformation des systèmes de production forestiers et agrosylvopastoraux des zones arides	1.1 Aider la FAO à lancer un programme de cours d'été et contribuer à sa mise en œuvre, afin de renforcer les capacités des praticiens quant aux principales approches porteuses de changement pour des systèmes de production résilients dans les zones arides.	
	1.2 Mettre au point un programme d'apprentissage en ligne, avec l'appui de la FAO et des membres, afin de poursuivre l'action de sensibilisation et de documentation des bienfaits de la gestion durable des forêts et des terres, ainsi que des causes et incidences de la dégradation des forêts dans les zones arides.	
	1.3 Contribuer, par des apports et des avis, à l'établissement d'un rapport mondial sur le rôle que joue l'élevage pour la prévention de la dégradation des terres et de la déforestation dans les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides.	
2. Méthodes innovantes pour surveiller et restaurer les zones arides	2.1 Donner des indications, dans le cadre des activités de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire de la FAO, afin de promouvoir une approche de suivi à caractère participatif visant à étayer les sources de connaissances par des documents et à les diffuser, au titre de l'initiative «Agir pour que chaque voix compte pour la gestion adaptative».	
	2.2 Continuer à faciliter la mise à l'essai de la Plateforme sur la remise en état des zones arides (DRIP), dans le cadre du suivi des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, en lien avec les objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres.	

Domaines d'action	Activités	Calendrier
3. Renforcement des moyens d'existence liés aux forêts et amélioration du bien-être humain dans le cadre du processus de redressement après la pandémie de covid-19, dans les régions arides	3.1 Donner régulièrement des indications visant à guider la mise en œuvre, aux niveaux national, régional et mondial, du Programme d'impact du FEM-7 (septième reconstitution) sur la gestion durable des forêts.	
	3.2 Donner des indications en vue de la tenue de sessions de réflexion dans quatre régions arides, visant à enrichir les connaissances relatives au déploiement de l'approche fondée sur l'interface entre l'aide humanitaire, le développement et la consolidation de la paix au service de la sécurité humaine et de l'environnement.	
4. Documentation sur les savoirs et diffusion des connaissances pour une collaboration renforcée et la transposition à plus grande échelle des pratiques de gestion et de restauration durables dans les régions arides	4.1 Donner des indications concernant les activités de renforcement des connaissances et de sensibilisation du Programme d'impact du FEM-7 (septième reconstitution) sur la gestion durable des forêts, afin d'assurer la diffusion des connaissances et des effets du programme à d'autres pays et régions, après la conclusion de celui-ci.	
	4.2 Encourager et appuyer les communautés de pratique composées de femmes, en tant qu'actrices du changement, dans le cadre de la gestion durable des forêts et des paysages dans les régions arides.	